

De l'illégalité à l'ignorance !

Certains de nos collègues syndiqués à la CGT (mais pas tous !) rejoints par certains de nos collègues syndiqués à la CFDT (mais pas tous !) soutenus par certains de nos collègues syndiqués à FO (mais pas tous !) aidés enfin par certains de nos collègues... pas syndiqués du tout

(mais pas tous !) ont estimé qu'ils pouvaient s'investir dans le fonctionnement du Comité des œuvres Sociales de la ville de Pessac. Peut-on rêver meilleur œcuménisme ?



Le But ?

- Tenter de réorienter les missions du COS vers une véritable action sociale qui, selon eux, aurait été un peu oublié par l'actuelle direction.
- Tenter de faire en sorte que **tout** le personnel de la ville de Pessac se « rapproprie » cet organisme en fixant **lui-même** les orientations des actions à mener.

Quoi de plus légitime ?

Or, crime de lèse majesté, le conseil d'administration se croit obligé de diffuser ce qui s'apparente plus à un tract publicitaire qu'on trouve dans nos boîtes à lettres ou sur le pare-brise de nos voitures qu'à une véritable information.

- Non il n'est absolument pas illégal de discuter avec les collègues, **premiers concernés** par le fonctionnement de leur COS, sur le bien fondé ou non de cette démarche.
- Non il n'est pas illégal de rayer des noms sur la liste proposée, c'est même la condition de validité du bulletin (de 1 à 9 noms de candidats Article IX des statuts).

Le nom choisi, **Entente Solidaire pour une Action Sociale**, situe bien le type de gouvernance que nos collègues veulent adopter et l'importance à leurs yeux de la représentativité du personnel au sein de cet organisme. Il s'agit d'un constat de manque (à tort ou à raison) mais en aucun cas une attaque vers le comité directeur actuel, dont on sait qu'il ne ménage pas sa peine.

Alors foin de toute polémique, mais tout de même :

- Évidemment que le prochain vote a son importance
- Évidemment qu'il doit être fait en son âme et conscience mais un vote c'est un choix et qui dit choix dit forcément au moins deux façons de voir les choses !!!

I l'**Entente Solidaire** se porte devant leurs collègues avec des idées et des projets et ils les défendront parce qu'ils y croient !

Ils respecteront le choix démocratique qui sera fait et ils s'engageront à ne jamais se sentir détenteur exclusif du COS mais au contraire dépositaire des aspirations du personnel seul véritable et légitime propriétaire.